

CONDITIONS

Bourse de mobilité - Expérience internationale

INTRODUCTION

Ce fonds a pour but d'aider les étudiantes et étudiants à atteindre leurs objectifs universitaires et professionnels dans le cadre d'expériences à l'international. En aplanissant les obstacles financiers, la bourse leur ouvre des portes qui, autrement, leur auraient été fermées.

OBJECTIF DU FONDS

Le fonds offre de l'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Université d'Ottawa qui vont acquérir une expérience à l'étranger.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Critères d'admissibilité

La personne récipiendaire doit répondre aux critères d'admissibilité ci-dessous :

- La personne doit avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de personne protégée ou de personne réfugiée, ou encore être une étudiante internationale ou un étudiant international.
- Elle doit être inscrite à temps plein à un programme de premier cycle ou de maîtrise dans n'importe quelle faculté de l'Université d'Ottawa, ou être inscrite à temps partiel à un programme de premier cycle ou de maîtrise au trimestre de printemps-été.
- Elle doit prendre part à une activité en dehors du pays, comme un programme d'échange, un stage (coop ou autres), un cours sur le terrain, un double diplôme ou une activité d'apprentissage à l'internationale de courte durée.
- L'expérience internationale doit s'inscrire dans le programme d'étude et donner droit à des crédits. Si l'activité ne rapporte aucun crédit, elle doit revêtir une valeur scolaire reconnue et approuvée par l'Université dans le cadre d'un partenariat formel.
- L'expérience internationale ne doit pas être rémunérée, sauf dans le cas d'un stage coop.
- La personne récipiendaire de la bourse doit payer les droits de scolarité associés à l'activité ou tous autres frais associés à l'Université d'Ottawa.
- La personne doit avoir un dossier financier en règle auprès de l'Université.
- Le montant total de la bourse sera déterminé en fonction du nombre de crédits et de la durée de l'activité.
- La personne doit assister à l'atelier obligatoire sur la sécurité en voyage à l'étranger.
- Elle doit également inscrire son voyage au registre des voyages étudiants de l'Université d'Ottawa.

Valeur de la bourse : Maximum de 1 000 \$ par trimestre; la bourse est cofinancée en parts égales par les Affaires étudiantes et la faculté de l'étudiante ou l'étudiant

Nombre de bourses : Illimité

Fréquence d'attribution : Trimestrielle

Programme ou cycle d'études : Premier cycle ou maîtrise

Activité, nombre de crédits par activité et durée	Bourse de mobilité, Expérience internationale
Programme d'échange international 12 crédits ou plus Durée : au moins 14 semaines et plus	1 000 \$ (500 \$ Affaires étudiantes, 500 \$ de la faculté de l'étudiante ou de l'étudiant)
Stages coop à l'étranger 3 à 6 crédits (statut à temps plein) Durée : au moins 14 semaines et plus	1 000 \$ (500 \$ Affaires étudiantes, 500 \$ de la faculté de l'étudiante ou de l'étudiant)
Stage à l'international 3 à 6 crédits Durée : au moins 11 semaines et plus	1 000 \$ (500 \$ Affaires étudiantes, 500 \$ de la faculté de l'étudiante ou de l'étudiant)
Stage international 3 crédits Durée : moins de 10 semaines	500 \$ (250 \$ Affaires étudiantes, 250 \$ de la faculté de l'étudiante ou de l'étudiant)
Cours sur le terrain à l'étranger 3 à 6 crédits Durée : moins de 4 semaines	500 \$ (250 \$ Affaires étudiantes, 250 \$ de la faculté de l'étudiante ou de l'étudiant)
Double diplôme 12 crédits ou plus au premier cycle 9 crédits à la maîtrise Durée : au moins 14 semaines et plus	1 000 \$ (500 \$ Affaires étudiantes, 500 \$ de la faculté de l'étudiante ou de l'étudiant)
Activités d'apprentissage à l'internationale de courte durée 3 à 9 crédits Durée : moins de 10 semaines	500 \$ (250 \$ Affaires étudiantes, 250 \$ de la faculté de l'étudiante ou de l'étudiant)

RESTRICTIONS

- Les activités de recherche financée ou internationale offertes par le secteur de la recherche internationale et de l'apprentissage expérientiel ne sont pas admissibles.
- Les étudiantes et étudiants inscrits à la Faculté de droit, Section de Common Law ne sont pas admissibles.
- Les étudiantes et étudiants faisant l'objet d'une lettre de permission demandant la reconnaissance de leurs crédits ne sont pas admissibles à la Bourse de mobilité, Expérience internationale.
- Une étudiante ou un étudiant dont le compte affiche des frais impayés ne peut recevoir la Bourse de mobilité, Expérience internationale.
- Le montant maximal accordé au titre de la bourse est de 2 000 \$ pour chaque cycle d'études.
- Si l'étudiante ou étudiant ne satisfait plus aux critères d'admissibilité ou annule son activité internationale, il lui faudra rembourser la bourse qui lui a été octroyée.

DEMANDE

Aucune demande n'est requise. Affaires étudiantes et le Service du registraire attribueront automatiquement cette bourse aux personnes admissibles.